



# L'Echo Blanc-Bourgeois

## BULLETIN COMMUNAL D'INFORMATIONS

Site de la Commune : [www.mairie-bourgblanc.fr](http://www.mairie-bourgblanc.fr)

☎ 02 98 84 58 13 Courriel : [mairie.bourgblanc@orange.fr](mailto:mairie.bourgblanc@orange.fr)

### Vie municipale - Buhez ar gomun

**Conseil municipal.** Il se réunira en mairie à huis clos **samedi 23 mai 2020** à 11 H. Un huis clos sera proposé à l'ouverture de la séance. Ordre du jour : Election du maire, Détermination du nombre d'adjoints et élection des adjoints, Charte de l'élu local.

**Tirage au sort des jurés d'assises pour 2020.** Le tirage au sort aura lieu **mardi 26 mai** à 14 H en mairie conformément au code de la procédure pénale. La séance est ouverte au public.

**CCAS.** Depuis le début du confinement, le CCAS se mobilise pour venir en aide aux personnes isolées et se tient à l'écoute des personnes inscrites sur le registre COVID 19. Dans le prolongement de ses actions, il distribuera des masques réutilisables homologués aux personnes vulnérables et aux familles modestes. Inscriptions par téléphone au 02 98 84 58 13 ou [evelyne.page@orange.fr](mailto:evelyne.page@orange.fr)

➤ Durant la période de déconfinement progressive, le port du masque sera obligatoire dans les transports scolaires. Le CCAS propose de fournir gratuitement un masque lavable aux normes AFNOR aux élèves en classe de 6<sup>ème</sup> et de 5<sup>ème</sup> qui prennent le car et qui ne seraient pas encore équipés (dans la limite des stocks disponibles). Inscriptions en mairie 02 98 84 58 13 ou par mail à [evelyne.page@orange.fr](mailto:evelyne.page@orange.fr)

**Parking de Créac'h Leué** (parking de l'école publique). Le stationnement et la circulation y sont strictement interdits sous peine d'amende.

**Réouverture des services municipaux.** La mairie et l'agence postale sont de nouveau ouvertes. Merci de respecter les gestes barrières, les distanciations physiques et de limiter vos déplacements au strict nécessaire. Pour l'agence postale, merci de regrouper vos achats (carnet de timbres, recommandés ...) et de **privilégier les paiements « sans contact »**.

**Accès au lac :** L'accès aux lacs communaux est à nouveau autorisé de 6 H à 22 H. L'accès aux jeux reste interdit tout comme l'accès à l'aire de stationnement des camping-cars. La consommation d'alcool y est interdite ainsi que l'organisation de pique-nique et autre repas. Les promeneurs devront se tenir à une distance de 2 mètres s'ils ne sont pas de la même famille (4 mètres pour les joggers).

**La Région Bretagne,** la Banque des Territoires, les 4 départements et l'ensemble des établissements publics de coopération intercommunale bretons dont la CCPA s'associent pour créer le fonds COVID-Résistance Bretagne pour venir en aide aux TPE de moins 10 salariés. Vous trouverez ci-dessous le lien vers la page de présentation du fonds Covid-Résistance <https://www.bretagne.bzh/aides/fiches/covid19-fonds-covid-resistance/> En l'état actuel, il s'agit bien d'une page de présentation du fonds. Quelques petites modifications seront sûrement effectuées. Le jour d'ouverture est prévu le 15 mai et ce dispositif sera géré de façon totalement dématérialisée via une plateforme opérée par BPI France. Un onglet « Dépôt des demandes » sera activé dès que la plateforme sera opérationnelle, et permettra de basculer vers celle-ci.

**Médiathèque.** Depuis le 18 mai, un nouveau service « Ramenez, réservez et emportez ! » est proposé à la médiathèque municipale de Bourg-Blanc. Pendant cette période de crise sanitaire, la médiathèque reste pour le moment fermée. En effet, face à la pandémie, les mesures barrières et la mise en quarantaine des documents empruntés à leur retour imposent de modifier notre fonctionnement et de procéder, par étape, dans la reprise de l'activité. Ainsi, dans une première phase, un nouveau service de retour et de retrait de documents Ramenez, réservez et emportez ! A été mis en place pour les personnes inscrites à la médiathèque de Bourg-Blanc. Ce service propose, en même temps, de déposer les documents empruntés et de récupérer des documents réservés préalablement sur le portail de la médiathèque ou par téléphone au 02 98 84 54 42 (pour les personnes sans mail). Pour retrouver toutes les informations sur ce nouveau service (accès, fonctionnement...), il suffit de consulter le site du réseau : [www.livrecommelair.fr](http://www.livrecommelair.fr)

### Chez nous cette semaine - Amañ er sizhun

#### URBANISME : Déclaration préalable :

- Guillaume ROUDAUT 17, avenue du Général de Gaulle : aménagement des combles et création de fenêtres sur toit.
- Christophe NAGEL 20, rue des Abers : construction d'un mur de clôture et d'un mur dans la propriété.
- Laëtitia OGOR 39, rue Saint-Yves : retrait du portail rue Saint-Yves pour le poser place de la Forge.
- Pierre LE ROY 14, rue de Molène : suppression de 4 sapins remplacés par des claustras et création d'un abri de jardin.

#### Demandes de permis de construire :

- Romain HABASQUE et Pauline COPY, SAINT RENAN : construction d'une habitation et d'un garage au 12, rue Paul Cézanne.
- Félix DE AZEVEDO et Jennifer TOQUEC : construction d'une habitation et d'un garage au 14, rue Paul Cézanne.

**ETAT CIVIL : Décés :** - François LE JEUNE 1, allée des Ondines

- 9 mai.

### Mémento

- Pharmacie de garde ☎ 32 37
- Médecin : 15
- Sapeurs Pompiers : 18 ou portable 112
- Gendarmerie : 17 ou 02 98 40 41 05
- Violences femmes infos : 3919

- Cabinets infirmiers :
- Taxi de l'Iroise :

QUINTRIC / MASSON  
PAUBET / DUDEY / TOURNELLEC  
CAM / HUCHET  
☎ 02 98 84 50 63 / 06 80 06 17 00

☎ 06 08 91 21 97  
☎ 02 98 84 57 17  
☎ 06 84 48 13 91

## Informations - Keleier

**Ordures ménagères.** Prochains ramassages **lundi 25 ou mercredi 27 mai** suivant votre secteur. Pour les problèmes d'ordures ménagères, vous pouvez contacter le 02 98 84 40 35 ou envoyer un mail à [collectes@pays-des-abers.fr](mailto:collectes@pays-des-abers.fr)

**Déchèterie.** Les usagers ne sont plus soumis à l'accès des déchèteries de la CCPA selon les numéros de plaques d'immatriculation. Un filtrage à l'entrée des déchèteries par les agents d'accueil sera maintenu si trop d'usagers venaient à se présenter en même temps afin de respecter les gestes barrières et la distanciation physique. Les déchèteries situées à Plabennec et Lannilis seront ouvertes du lundi au samedi de 9 H à 12 H et de 14 H à 18 H jusqu'à nouvel ordre. Les déchèteries de Plouguerneau, Plouguin et Bourg-Blanc seront ouvertes aux jours et horaires habituels à savoir pour Bourg-Blanc : mardi 9 H - 12 H et 14 H - 18 H, vendredi 14 H - 18 H et samedi 9 H - 12 H et 14 H - 18 H. L'ensemble des déchèteries sont fermées le dimanche et les jours fériés. Les aires de déchets verts sont maintenues fermées. Plus d'information au 02 98 37 66 00 ou par mail à [accueil@pays-des-abers.fr](mailto:accueil@pays-des-abers.fr)

**Paroisse.** ☎ 02 98 40 41 35 Plabennec. Permanences à la Maison Paroissiale du lundi au vendredi de 9 H 30 à 12 H & de 15 H 30 à 18 H, le samedi de 9 H 30 à 12 H. Secours catholique : 5, rue Auguste le Faux, Plabennec, ☎ 02 98 46 47 02. Depuis plusieurs années, l'église de Bourg-Blanc est ouverte à 9 H pour être refermée à 12 H. Comme l'exigeait la directive ministérielle, l'église est restée fermée durant le confinement. Bien que le confinement soit terminé, l'église ne sera plus ouverte qu'occasionnellement. Si vous le souhaitez, quelqu'un se déplacera pour en ouvrir la porte en appelant le 07 69 86 09 69.

**Campagne de déclaration des revenus.** Les usagers peuvent, pour toutes leurs demandes, solliciter un rendez-vous téléphonique (soit par téléphone, soit à partir du site [impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr)), afin qu'ils puissent être rappelés par un agent des finances. C'est une possibilité nouvelle dans la cadre de la campagne d'impôt sur le revenu, que la DDFIP encourage fortement d'utiliser. Cela permet aux usagers d'être rappelés par un agent des finances au jour et à l'heure choisis à l'avance et de bénéficier de plus de temps pour échanger sur son dossier. Pour prendre ce RDV téléphonique, il n'est pas nécessaire d'avoir internet : la demande peut être effectuée par téléphone : soit en composant le numéro d'appel, non surtaxé, 0 809 401 401, ou en appelant son service des impôts des particuliers. Pour les internautes, il est possible de prendre RDV via la messagerie sécurisée de leur espace personnel sur le site [impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr) ou directement à partir de la rubrique « contact » en première page de ce site.

**Lutte contre le frelon asiatique.** La Communauté de Communes du Pays des Abers (CCPA) et la commune de Bourg-Blanc mettent tout en œuvre pour que le dispositif de lutte contre le développement du frelon asiatique par destruction des nids soit opérationnel. Ainsi, comme les années précédentes, en cas de découverte d'un nid suspect et uniquement lorsque vous l'avez localisé, contactez votre mairie qui fera déplacer son référent afin de : - confirmer qu'il s'agit bien d'un nid de frelon asiatique ; - si possible, détruire le nid lorsqu'il est à son stade primaire ; - vous indiquer la marche à suivre afin de faire éliminer votre nid par un professionnel. La destruction du nid de frelon asiatique sera prise en charge par la CCPA. Dans le contexte actuel, tout contact avec les opérateurs (référent communal et personnel de l'entreprise spécialisée) pendant l'intervention devra se faire dans le plus grand respect des gestes « barrières » et en respectant une distanciation suffisante.

**Inscriptions au transport scolaire.** Pour l'année 2019 - 2020, le coût de l'abonnement scolaire était de 200 € pour les familles finistériennes. À compter de la rentrée 2020, la Région Bretagne met en place une tarification scolaire harmonisée pour les quatre départements bretons. Cette tarification s'applique pour tous les modes de transport (train TER, car, bateau) pour les élèves demi-pensionnaires et internes utilisant le réseau BreizhGo. Pour l'année scolaire, les familles paieront 120 € pour les deux 1<sup>ers</sup> enfants transportés puis 50 € pour le 3<sup>ème</sup>. La gratuité s'appliquera à partir du 4<sup>ème</sup> enfant. Les internes bénéficieront d'un tarif à 90 € pour être transportés en car et en bateau et payeront 120 € pour être transportés en train. Suite à la pandémie du COVID 19 et au ralentissement d'un grand nombre d'outils de production, la Région Bretagne a dû prendre des mesures exceptionnelles afin de préparer au mieux la rentrée scolaire. Les inscriptions au transport scolaire pour l'année 2020-2021 devront s'effectuer exclusivement en ligne sur le site <https://www.breizhgo.bzh/transports-scolaires/finistere>

**Ecole Saint-Yves / Notre-Dame.** Inscriptions pour la rentrée scolaire 2020 / 2021. L'établissement ayant rouvert ses portes, une visite des locaux peut donc être planifiée pour découvrir les lieux et prendre connaissance des projets. Philippe Kerouanton, chef d'établissement, se tient à la disposition des familles désirant se renseigner sur le fonctionnement de l'école. L'année scolaire 2020 / 2021 concerne les enfants nés avant le 31 décembre 2018. Renseignements et prise de contact par mail : [saintyvesnotredame.bourgblanc@orange.fr](mailto:saintyvesnotredame.bourgblanc@orange.fr) ou à partir du site internet de l'école : <http://saintyvesnotredame.wix.com/bourg-blanc>

**Groupe scolaire public.** Malgré la situation actuelle, nous commençons à préparer la rentrée de septembre 2020. Ainsi vous pouvez dès à présent inscrire votre enfant à l'école publique de Bourg-Blanc, notamment s'il est né en 2017 ou 2018. Il faut alors prendre rendez-vous au 02 98 84 58 71 ou par mail [ec.0291220U@ac-rennes.fr](mailto:ec.0291220U@ac-rennes.fr). La directrice, Madame Schmidt, peut vous recevoir les mardis, les jeudis ou les autres jours après 17 H. Pour procéder à l'inscription, vous aurez besoin de votre livret de famille et du carnet de santé de l'enfant.

**CLIC Gérontologique.** Le CLIC gérontologique Lesneven-Les Abers, service public d'information pour les personnes de 60 ans et plus, vous renseigne, par entretien téléphonique, sur les droits des personnes retraitées et toutes les questions liées au maintien à domicile. Contact du lundi au vendredi de 9 H à 12 H au 02 98 21 02 02.

**Conciliateur de Justice et déconfinement.** Dans une note du 5 mai 2020, la Chancellerie précise les conditions nécessaires pour la reprise du travail dans les lieux de justice (tribunaux, Maisons de la Justice et du Droit, etc...) Ces règles très explicites s'avèrent contraignantes pour toutes les personnes vulnérables et ou âgées de plus de 65 ans. Ces règles sont également reprises par l'ACCAR, l'association qui regroupe les conciliateurs de Justice. Le Gouvernement incite fortement les personnes âgées de 65 ans et plus à continuer à respecter les mesures d'isolement. Dans ces conditions, la reprise des permanences dans les mairies et lieux de justice n'est pas d'actualité pour les conciliateurs entrant dans cette tranche d'âge, ce qui est le cas du conciliateur du canton de Plabennec. Bien évidemment, le conciliateur continuera à être joignable à l'adresse de mail déjà indiquée ([jean-pierre.lussou@conciliateurdejustice.fr](mailto:jean-pierre.lussou@conciliateurdejustice.fr)) mais aussi par la saisine en ligne sur le site Internet «[conciliateurs.fr](http://conciliateurs.fr)» S'il est ainsi saisi, le conciliateur prendra contact avec le demandeur et tentera de régler le litige par voie amiable, sans pouvoir toutefois acter l'accord par un constat officiel (qui nécessite la présence physique des personnes intéressées par le conflit.)

**CAF.** ☎ 0 810 25 29 30, site internet : [caf.fr](http://caf.fr)

# Petites annonces - Commerces - Professions libérales

**LA CAVERNE DE MERLIN** sera ouverte pour les pizzas à emporter le lundi de pentecôte (1er juin).

**CREDIT AGRICOLE.** Réouverture de l'agence du Crédit Agricole de Bourg-Blanc le 26 mai. Ouverture tous les matins de 9 H à 12 H 15 du mardi au samedi sauf le jeudi, 10 H - 12 H 15.

**EMPLOIS** ➤ L'ADMR des 2 Abers recherche activement des personnes motivées pour venir en aide au quotidien à des personnes âgées et/ou handicapées. CDD de 28 à 32 H hebdomadaires. Adresser CV + lettre de motivation comprenant vos dates de disponibilités exactes à ADMLR des 2 Abers - 11, rue Jean Baptiste de la Salle - 29870 LANNILIS.

## Un peu de breton chaque semaine - un tamm brezhoneg bep sizhun

**Edo ar justis e-tal milendall un enklask, hep testoù na testenioù** : L'enquête judiciaire était devant un labyrinthe, sans témoins ni témoignages.  
**Deomp adarre ! n'eus lazhet meur a loan mat** : Cette interjection a crevé plus d'un bon cheval. **Un den erru war an oad** : Une personne d'un certain âge. **Mare an deñvatañ** : L'époque du rassemblement des moutons (île d'Ouessant). **Kaoz a deir ne dalv netra** : Secret de deux, secret de Dieu, secret de trois secrets de tous. **Da hanternoz pasaet e vezan em gwele, neket war an hentchoù oc'h ober jogging**. A minuit passé je suis au lit, et non pas à faire du jogging sur les routes. **Honnezh a oar grwiad hag ober dilhad kenkouz ha den ebet** : Celle-là sait coudre et faire des vêtements aussi bien que qui que ce soit.

## Chez nos voisins

**Office de tourisme.** Horaires : Mercredi matin : Lannilis de 9 H à 12 H 30. Jeudi et samedi matin : Plouguerneau de 9 H 30 à 12 H. Permanence téléphone assurée par téléphone du lundi au samedi de 9 H 30 à 12 H et de 14 H à 17 H 30. Contacts : 02 98 04 70 93 / office@abers-tourisme.com Toutes nos infos : office@abers-tourisme.com Merci de penser à votre masque et au respect des gestes barrières ! Prenez soin de vous.

**Le CVL Aberwrac'h** reprend ses activités cette semaine : cours de voile et de kayak les mercredis et samedis, marche aquatique lundi, mercredi et samedi. Les locations de matériel sont également ouvertes toute la semaine. La prochaine formation au permis côtier se fera en juin. Vous trouverez sur notre site toutes les informations sur les stages d'été (promotion jusqu'à mi-juin) ainsi que le protocole sanitaire mis en place. cvl-aberwrach.fr

**Le club nautique de Plouguerneau** a mis en place son protocole sanitaire (disponible sur internet). L'association, sous condition d'autorisation d'ouverture par la municipalité, rouvrira samedi 23 mai pour les sportifs (hormis les optimists débutants). Les réservations de stage d'été sont également en ligne avec notamment les stages avec promotion pour les Plouguerneens. A défaut de voile scolaire, le CNP, avec la mairie de Plouguerneau, mettra en place très prochainement des journées de pratique en kayak, paddle et planche à voile. Cette action s'inscrit dans le cadre de 2S2C (Sport - Santé - Culture - Civisme). D'ici là, tous les supports individuels sont à la location à tarif réduit (dériveurs, planche à voile, stand up paddle) ainsi que les supports double et plus (catamaran, bateau à moteur, kayak double, caravelle pour les fratries). Un formulaire est réservé à cet effet sur le site internet du club : <http://cn-plouguerneau.com>. Vous pouvez également nous joindre par mail à [cnplouguerneau@wanadoo.fr](mailto:cnplouguerneau@wanadoo.fr) et par téléphone au 02 98 04 50 46.

### COMMENT ÇA MARCHE ?

1. Comparez le montant indiqué sur votre déclaration pré-remplie au récapitulatif annuel de votre bulletin de salaire ou de votre relevé de pension de décembre 2019.

Vous pouvez aussi consulter le total de vos prélèvements, disponibles dans la rubrique «Gérer mon prélèvement à la source» sur votre espace particulier, et le comparer au montant indiqué sur votre déclaration.

2. Vous constatez une différence ?

Il faut la corriger.



EN LIGNE, C'EST MIEUX ! LES MODIFICATIONS SONT SIMPLIFIÉES ET VOUS ÊTES GUIDÉ TOUT AU LONG DE VOS DÉMARCHES.

### ET POUR MES AUTRES REVENUS ?

Pour les acomptes contemporains (revenus fonciers, revenus de travailleur indépendant) prélevés en 2019 : ils sont aussi mentionnés sur votre déclaration de revenus.



Respectons la planète et ses ressources : Il n'y aura plus d'envoi de déclaration en papier si vous avez déclaré vos revenus en ligne en 2019.

### DES AVANTAGES À DÉCLARER EN LIGNE !

Un verseur de revenus (employeur, caisse de retraite...) - une ligne.

Quels avantages pour vous ?

- Pouvoir retrouver au même endroit le détail de tous vos prélèvements à la source ;
- Pouvoir coller au plus près des informations dont vous disposez par ailleurs, et faciliter vos démarches ;
- L'administration se charge ensuite de faire l'addition et vous prévient en cas d'erreur.

L'IMPÔT S'ADAPTE À VOTRE VIE

[Impots.gouv.fr](http://Impots.gouv.fr)

### CALENDRIER

AVRIL

20

Ouverture

Dates limites de déclaration

JUIN

**Zone 1**  
Départements n° 01 à 19  
et zone relative

4

**Zone 2**  
Départements n° 20 à 94

8

**Zone 3**  
Départements n° 95 à 974/975

11



COVID-19

## CORONAVIRUS, POUR SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES



Se laver très régulièrement  
les mains



Tousser ou éternuer  
dans son coude



Utiliser un mouchoir  
à usage unique et le jeter



**SI VOUS ÊTES MALADE**  
Porter un masque  
chirurgical jetable

Vous avez des questions  
sur le coronavirus ?



GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS

**0 800 130 000**  
(appel gratuit)

*Livre comme l'air...*

PLOUVIEN BOURG-BLANC MEDIA THEQUES

**ENSEMBLE** Rêver  
Echanger Participer **Collaboratif**  
Recycler S'amuser  
**TALENT** Imaginer  
**COMPTINES** S'OUVRIR  
Tissus COUDRE Savoir-faire  
S'échapper Partager



Les Médiathèques de  
Bourg-Blanc et Plouvien  
vous proposent un projet  
de couture collaboratif...  
**Autour d'un livre comptines**

**Vous aurez besoin de...**

Chutes de tissus, fil.

Vos mains, ou une machine à coudre.

Du petit matériel de fermeture, au choix:

Bouton, bouton pression, lacet, scratch,

attache rapide, fermeture éclair...

Une connexion internet pour obtenir

de l'aide et suivre le projet pas à pas,

**Et de bonnes idées!**

Vous souhaitez participer?

Vous voulez en savoir plus?

Rendez-vous à l'adresse suivante:

[mediatheque-bourgblanc@orange.fr](mailto:mediatheque-bourgblanc@orange.fr)